

ATTESTATION

- * Application des dispositions de l'article 46 du décret 95-260 du 8 mars 1995 modifié (J.O. du 10 mars 1995)
- * Article R 111.38 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation.

Je soussigné (e).....Maître d’ouvrage pour la réalisation des travaux relatifs à.....
.....

concernant l’établissement.....
à l'adresse suivante.....

Atteste avoir missionné un organisme agréé par le ministère de l’Intérieur afin de contrôler le respect les règles générales de construction prises en application du chapitre 1^{er} du titre 1 du livre 1^{er} du Code de la Construction et de l'Habitation, notamment celles relatives à la solidité.

A..... le

Signature